

Votants : 80
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 mai 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 28 mai 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 27 mai 2019

MUSEES – FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DU VAL-DU-MIGNON POUR LA RESTAURATION D'UN TAMBOUR

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Florent JARRIAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Christine HYPEAU à Alain BAUDIN, Agnès JARRY à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Jacqueline LEFEBVRE, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Guillaume JUIN à Eric PERSAIS, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Rabah LAICHOURL à Marcel MOINARD, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Sylvette RIMBAUD à Marie-Paule MILLASSEAU, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Dany MICHAUD par Jean-Claude CHATELIER

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Charles-Antoine CHAVIER, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURL, Michel PANIER, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 27 MAI 2019

MUSEES – FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DU VAL-DU-MIGNON POUR LA RESTAURATION D'UN TAMBOUR

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La commission du Fonds Communautaire du Patrimoine, créée par le Conseil d'Agglomération du 30 mai 2016, a étudié le dossier de restauration du tambour de facture Couesnon & Cie (daté vers 1900) appartenant à la commune de Thorigny sur le Mignon et a apporté un avis favorable au protocole de restauration proposé par Ingrid Léautey, restauratrice d'objets ethnographiques et historiques spécialité peaux, cuirs et matières organiques, en date du 5 décembre 2018, et à l'éligibilité de ce dossier par le dispositif du Fonds Communautaire du Patrimoine pour le financement de la restauration à hauteur de 50% du montant HT du devis.

Observations

L'ensemble de l'instrument est encrassé. La caisse en laiton présente des enfoncements liés à l'usage de l'instrument. Les tirants en cuir sont secs. La membrane inférieure est déchirée et lacunaire. Les deux poignées en laiton des baguettes sont manquantes.

La commune de Val-du-Mignon et la Communauté d'Agglomération du Niortais interviennent à hauteur de financement égal conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales soit 545 euros HT chacune, rapporté au devis de restauration de 1 090 euros HT au total soit 1 308 euros TTC.

La commune a validé le plan de financement de la restauration de l'œuvre lors de son conseil municipal du 17 décembre 2018.

Pour mémoire, il est rappelé que la CAN ne verse sa subvention qu'à hauteur de la part autofinancée par le Maître d'ouvrage, ici la commune de Val-du-Mignon, soit 50% du montant H.T.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider l'octroi d'une subvention d'un montant de 545 euros à la commune de Val-du-Mignon pour la restauration du tambour de facture Couesnon & Cie,
- Valider le plan de financement prévisionnel joint en annexe,

- Autoriser le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C55-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019

FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

COMMUNE DE VAL-DU-MIGNON : tambour de facture Couesnon & Cie daté vers 1900

Plan de financement :

COUT DE L'OPERATION en euros hors taxes		FINANCEMENT en euros	
Restauration du tambour de facture Couesnon & Cie	1 090,00	subvention CAN, 50%	545,00
		commune Val-du- Mignon, 50%	545,00
totaux	1 090,00		1 090,00

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C55-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019

Accusé de réception en préfecture
079-217903285-20181217-DEL-10-17-12-18-DE
Date de la télétransmission : 19/12/2018
Date de réception préfecture : 19/12/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département DEUX - SEVRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit le dix-sept décembre

Le conseil municipal de la commune de THORIGNY / sur LE MIGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur VIAUD Patrice, 1^{er} Adjoint, Maire par délégation (art L. 2122-8 du C.G.C.T).

Date de la convocation : le 12 décembre 2018

Présents : Messieurs VIAUD Patrice, HEIM Alain, Mesdames MARIE Colette, GRELIER Mireille, PISON Solen.

Membres en exercice: 5

Membres présents : 5

Membres votants: 5

OBJET: Restauration du tambour « facture Couesnon & Cie, 1900 (ca) », appartenant à la Commune de Thorigny sur le Mignon

Monsieur l'Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal, que la Commune de Thorigny sur le mignon souhaite faire restaurer son tambour de garde-champêtre et continuer à pouvoir en jouer lors de manifestations.

Monsieur l'Adjoint au Maire précise qu'il s'agit d'une œuvre non protégée, mais inscrite sur les inventaires de la Commune, et que sa restauration a pour objectif :

- La stabilisation des différents matériaux et leur protection si nécessaire en vue d'une conservation à long terme
- L'amélioration esthétique de l'objet tout en conservant ses traces d'usage

Monsieur l'Adjoint au Maire annonce au Conseil Municipal que la commission du Fonds Communautaire du Patrimoine s'est réunie, en séance exceptionnelle, en date du 5 décembre 2018.

Lors cette séance exceptionnelle, les membres de la commission ont étudié le devis d'Ingrid Léautey, restauratrice d'objets ethnographiques et historiques (spécialités peaux, cuirs, matériaux organiques) pour la restauration du tambour de facture Couesnon & Cie, 1900 (ca), appartenant à la Commune de Thorigny sur le Mignon, et ont émis un avis favorable à l'éligibilité de ce dossier dans le cadre du dispositif du Fonds Communautaire du Patrimoine.

La Communauté d'Agglomération du Niortais participera à hauteur de 50 % du montant HT à la restauration du tambour soit 545 €, soit un coût restant à charge de 545 € HT pour la Commune Thorigny sur le Mignon.

Monsieur l'Adjoint au Maire présente le devis et le Curriculum Vitae de Madame Ingrid Léautey, et précise que les travaux et les crédits correspondants à la restauration seront prévus au budget 2019 de la Commune de Val-du-Mignon.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C55-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la restauration du tambour facture Couesnon & Cie 1900 (ca)
- D'autoriser la signature du devis de restauration et des conventions nécessaires
- D'accepter que les crédits correspondants soient prévus au budget 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la restauration du tambour facture Couesnon & Cie, la signature du devis et des conventions, et accepte que les crédits nécessaires soient prévus au budget 2019.

**Délibéré au jour, mois et année, ci-dessus,
Le 1^{er} Adjoint, Maire par délégation,
Monsieur VIAUD Patrice**



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20190527-C55-05-2019-DE
Date de télétransmission : 03/06/2019
Date de réception préfecture : 03/06/2019